

ENQUETE SUR LE POIDS DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES (PO) ACQUITTES PAR LES ENTREPRISES DE L'AFEP

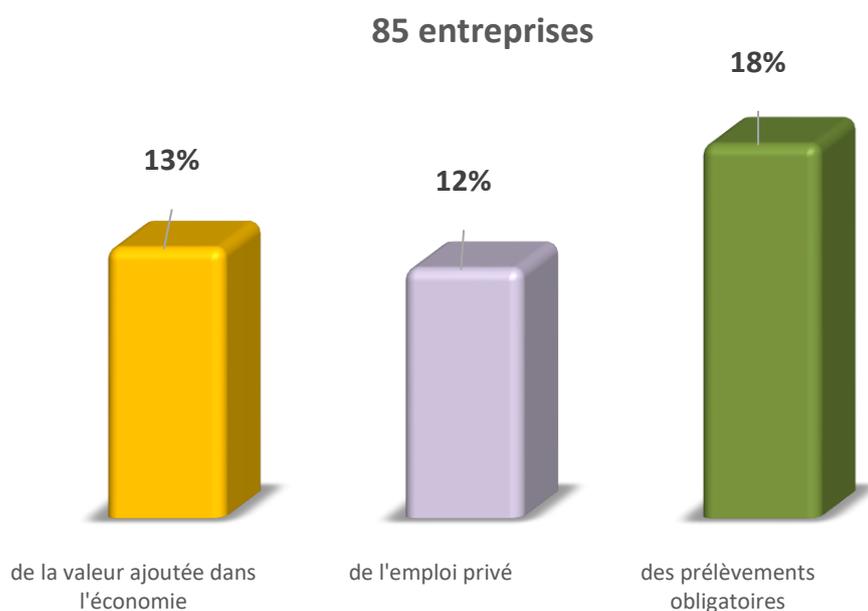
1. REPRESENTATIVITE DES 85 ENTREPRISES DE L'AFEP AYANT REPONDU A L'ENQUETE

	Total Grandes entreprises*	Echantillon AFEP
Nombre d'entreprises	274	85
Effectif salarié	4 333 000	1 927 844
Valeur ajoutée (Md€)	421 M€	187 M€
Impôt sur les sociétés (Md€)	16 M€	9 M€

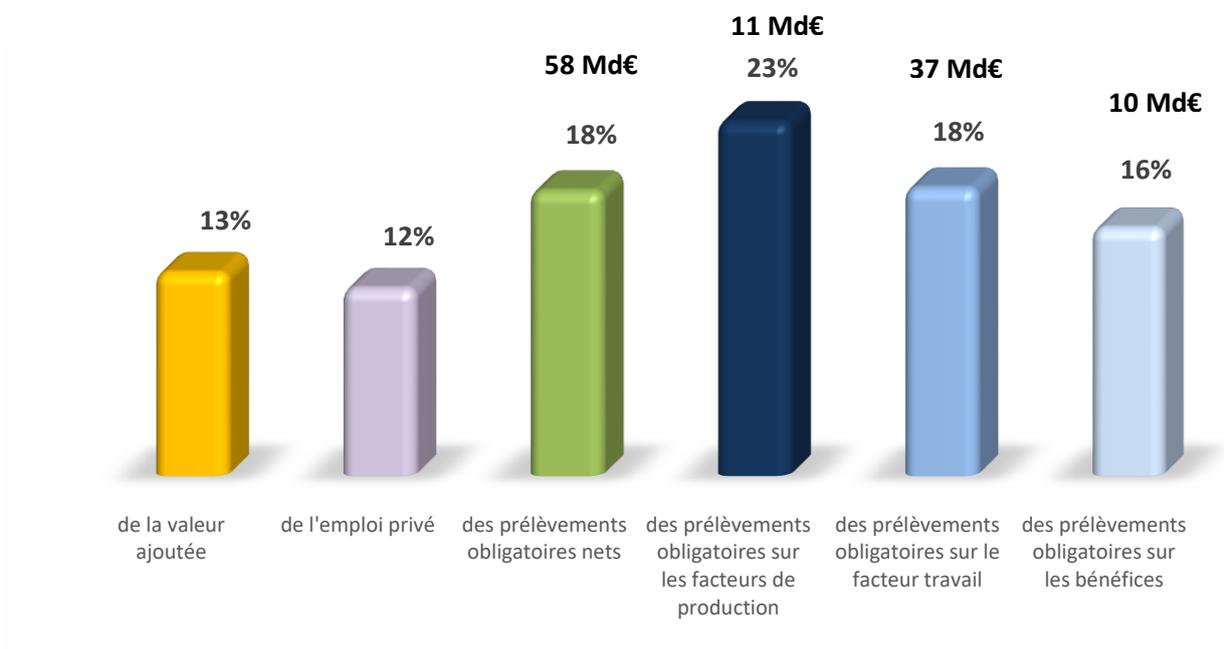
*Source INSEE « catégories d'entreprises » dernières données 2013

2. LES GRANDES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON SUPPORTENT PLUS DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES QUE LEUR POIDS DANS L'ECONOMIE FRANÇAISE

- 85 entreprises de l'Afep réalisent 13 % de la valeur ajoutée nationale, emploient 12 % des salariés du secteur privé. Elles supportent 18 % des prélèvements fiscaux et sociaux supportés par les entreprises.



- Si l'on détaille leur contribution fiscale et sociale, les grandes entreprises de l'échantillon acquittent 23 % des impôts et taxes pesant sur les facteurs de production autres que le facteur travail, 18 % des prélèvements pesant sur le facteur travail et 16 % des impôts pesant sur les bénéfices. A noter que les prélèvements obligatoires sur les bénéfices supportés par les entreprises de l'échantillon sont d'un volume équivalent à celui des impôts de production.

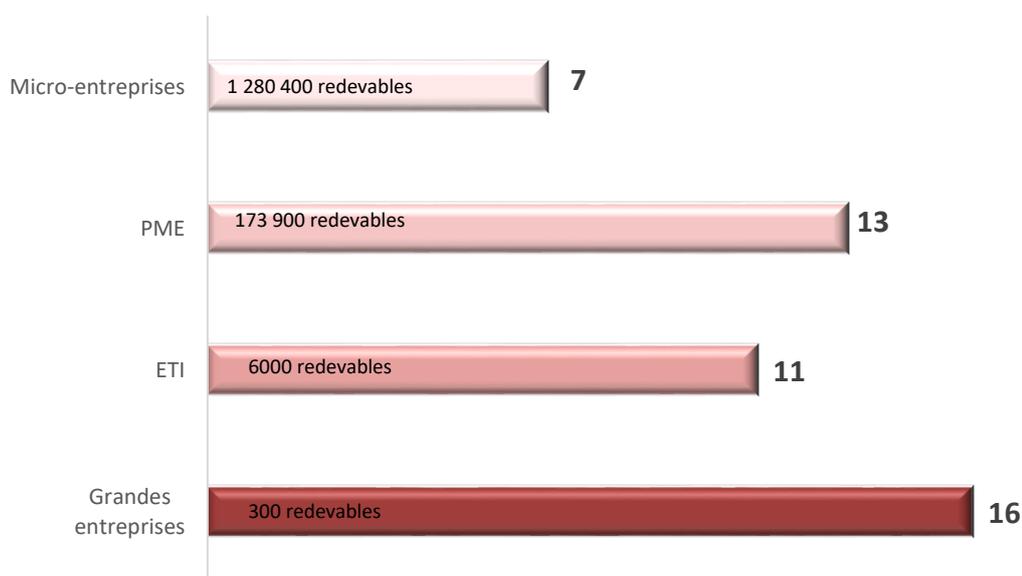


3. L'IMPOT SUR LES BENEFICES EST TRES CONCENTRE SUR LES GRANDES ENTREPRISES : STOP AUX IDEES RECUES !

Les propos - souvent véhiculés - selon lesquels les grandes entreprises localisées en France ne contribueraient pas suffisamment à l'impôt sur les bénéfices par rapport aux autres entreprises sont clairement inexacts.

- Comme les autres prélèvements obligatoires, l'impôt sur les sociétés est fortement concentré sur les grandes entreprises :

Contribution à l'IS par taille d'entreprises en milliards d'euros

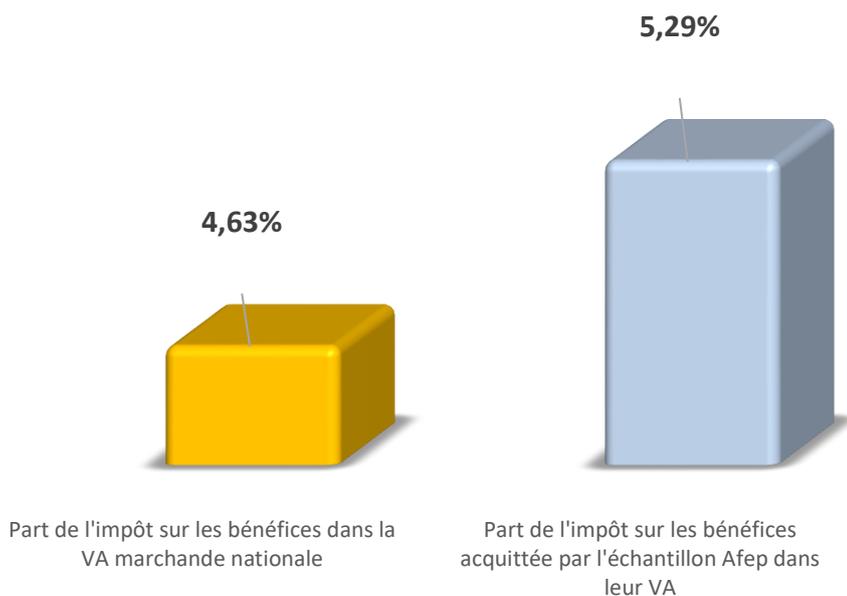


Source INSEE, les entreprises en France, Edition 2016

En 2015, le montant de l'impôt sur les sociétés supporté par les grandes entreprises de l'échantillon s'élève à 9 milliards d'euros et celui de la contribution de 3 % sur les dividendes à un peu plus de 1 milliard d'euros (soit 53 % des recettes de la contribution).

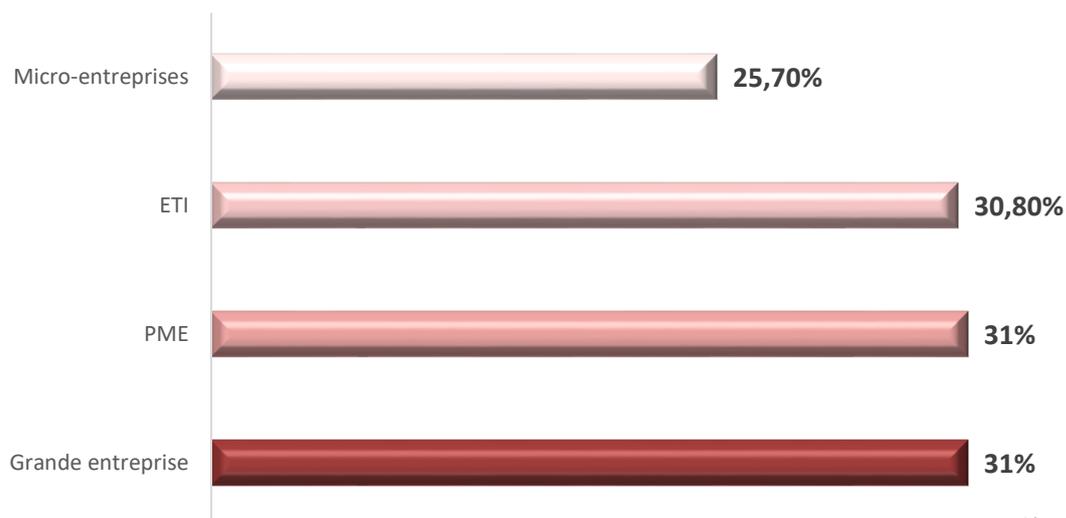
- L'étude de l'Afep démontre chaque année que le poids de l'impôt sur les sociétés dans la valeur ajoutée des entreprises de l'échantillon est supérieur à celui grevant la valeur ajoutée marchande de l'ensemble des entreprises françaises.

Comparaison du poids de l'impôt sur les bénéfices dans la valeur ajoutée chez les grandes entreprises et les entreprises toute taille confondue



- Dans son rapport de décembre 2016, le Conseil des prélèvements obligatoires reconnaît que le taux implicite d'imposition des grandes entreprises est identique à celui des PME et des ETI.

Taux implicite d'impôt sur les sociétés selon la taille des entreprises



Source rapport CPO décembre 2016

METHODE RETENUE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE AFEP

La méthode utilisée dans la présente enquête est fondée sur les éléments suivants :

- Les prélèvements obligatoires sur le facteur travail :
 - regroupent les cotisations sociales patronales mais également les impôts et taxes pesant sur le travail (forfait social, taxe sur les salaires, versements transport, formation professionnelle, taxe d'apprentissage et effort de construction) ;
 - sont minorés du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi. En effet, compte tenu de l'assiette de ces crédits d'impôts (salaires), le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi doivent être considérés comme des instruments de réduction du coût du travail, le premier destiné à la localisation d'emplois fortement qualifiés sur le territoire français dans une optique de renforcement des activités à forte valeur ajoutée en France, le second destiné à résorber le chômage des personnels peu qualifiés.
- Les prélèvements obligatoires sur les facteurs de production contiennent la CET, les IFER, la taxe foncière, la taxe sur les bureaux en Ile de France, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la taxe sur les véhicules de sociétés, les autres impôts de production quand ils ont été renseignés (TASCOM, taxe sur les dépenses de publicité...). Ils ne comprennent ni les impôts afférents au facteur travail pris en compte dans la première catégorie, ni les impôts dits sur les « produits » : pour des raisons de fiabilité de l'étude, celle-ci a été réalisée à partir de la liste des prélèvements obligatoires figurant dans le compte D292 de la comptabilité nationale dont les résultats sont publiés chaque année par l'INSEE.
- Les prélèvements sur le bénéfice comprennent l'impôt sur les sociétés et la contribution de 3 % sur les revenus distribués.
- Les données relatives aux entreprises de l'afep reposent sur la déclaration de 85 entreprises à raison de leur exercice clos en 2015. Les données nationales sont issues des données INSEE et des voies et moyens.
- La valeur ajoutée à laquelle il est fait référence correspond à la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs d'activité marchands publiée par l'INSEE.